

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 15 octobre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 15 octobre à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 08 octobre, s'est réuni en salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ			X
Anne-Marie	CHOLAT			X
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD			X
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL	X		
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT	X		
Christian	COLLOUD			X
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

23-2024 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE 2024-2025

Il est proposé de renouveler auprès d'un établissement bancaire l'ouverture de crédit à court terme de 100 000 euros, pour une durée de 12 mois, destinée à faciliter l'exécution budgétaire afin de pallier une insuffisance temporaire de liquidité de trésorerie.

La ligne de trésorerie 2023-2024 en cours arrive à échéance le 26 novembre 2024.

Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole des Savoie, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 € (cent mille euros) ;
- Durée : 1 an à compter de la signature du contrat ;
- Taux d'intérêt : index Euribor 3 mois moyenné + marge de 0,82 % ;
- Frais de dossiers : 150 € ;
- Commission d'engagement : 0,20 % du capital emprunté (200 €) ;
- Commission de non-utilisation : *Néant*.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du CIAS Cœur de Savoie, et au plus tard à l'échéance.

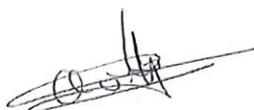
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler auprès du Crédit Agricole des Savoie l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat comme détaillées ci-dessus ;
- **PREND** l'engagement :
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire ;
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;
 - de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Présidente du CIAS Cœur de Savoie pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTSAIS

